



**Siège Social Bamako**  
Quartier Magnambougou Faso Kanu, BP 1528  
Tél. +(223) 20 22 00 26 ; 20 22 02 00  
Capital : 5 000 000 000 Francs CFA  
Registre du Commerce : Ma-Bko – 2010 – B – 4950

## **Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau au Mali (PASEMa)**

### **TERMES DE REFERENCE**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SDAGE) DU NIGER SUPERIEUR Y COMPRIS MODELISATION DES FLUX POUR OPTIMISER L'ALLOCATION DES RESSOURCES SUR LES SITES DE BAMAKO, MOPTI**

**Financement :** IDA Crédit n° 7680-ML & Crédit n° 7679-ML

**Février 2026**

## Sommaire

Sommaire .....	2
<b>1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>Quelques rappels sur les orientations et dispositions du SDAGE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJECTIFS DE LA MISSION .....</b>	<b>4</b>
<b>Objectif global.....</b>	<b>4</b>
<b>Objectifs spécifiques.....</b>	<b>4</b>
<b>Résultats attendus de la mission.....</b>	<b>4</b>
<b>4.1. Démarche méthodologique.....</b>	<b>7</b>
<b>4.1.1. Rôle de l'Unité de Gestion et la Direction Nationale de l'Hydraulique.....</b>	<b>9</b>
<b>4.1.2. Parties prenantes .....</b>	<b>9</b>
<b>4.2. Durée de la mission.....</b>	<b>10</b>
<b>4.3. Livrables.....</b>	<b>10</b>
<b>5. COMPOSITION ET QUALIFICATION DE L'EQUIPE DE CONSULTANT .....</b>	<b>10</b>

## **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Compte tenu de la vulnérabilité au changement climatique et autres défis en matière de sécurité de l'eau au Mali, une approche intégrée de la gestion de l'eau est essentielle pour soutenir le développement économique et réduire la fragilité et les conflits au Mali. Le Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau au Mali (PASEMa) financé par la Banque Mondiale (BM) a comme objectif de développement : « d'accroître l'accès à un approvisionnement amélioré en eau potable et de renforcer la conservation des sources d'eau dans les villes sélectionnées ». Il renforcera la résilience à la sécheresse et aux inondations en soutenant le développement du secteur à travers une approche globale de la gestion de l'eau, axée sur l'amélioration de l'accès au service d'alimentation en eau potable dans le prolongement du programme d'investissement de Kabala à Bamako et dans les zones prioritaires, tout en protégeant les ressources en eau connexes au niveau des sous-bassins. Pour ce faire, le projet soutiendra des investissements clés pour l'alimentation en eau et la conservation des sources d'eau, ainsi que des mesures opérationnelles et institutionnelles visant à améliorer la performance du secteur, notamment la réduction de l'eau non comptabilisée et le soutien à la définition des réformes prioritaires. Le projet permettra non seulement de répondre aux préoccupations immédiates en matière d'accès à l'eau et de qualité de l'eau distribuée, mais aussi de jeter les bases d'une résilience à long terme et de contribuer à la croissance de l'emploi et de l'activité économique dans le secteur de l'eau. En soutenant ces activités, le projet contribue à construire un avenir plus stable et durable pour le pays, à réduire les risques de conflits liés à l'eau et à soutenir la croissance économique dans les régions vulnérables.

### **Quelques rappels sur les orientations et dispositions du SDAGE**

Le Code de l'Eau adoptée le 31 janvier 2002 définit le principe de la domanialité publique de l'eau et de ses utilisations prioritaires, notamment la satisfaction des besoins en eau potable des populations et tous les autres usages. Il précise les modalités de gestion et de protection des ressources en eau en déterminant la préservation de l'environnement et de la ressource pour les générations futures, les droits et obligations de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des Usagers.

Ce Code prévoit aussi, dans le chapitre sur la gestion du domaine hydraulique, dans les articles 11, 12 et 13 l'établissement et les objectifs d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE). Le SDAGE est un outil de planification à l'échelle d'un bassin sur la base duquel un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est établi pour un sous-bassin.

Le SDAGE est élaboré par une structure technique compétente en concertation avec le Comité de bassin. Il recueille et prend en compte les initiatives, préoccupations et observations des différents acteurs, à différentes étapes de la procédure d'élaboration. Le SDAGE est adopté par le Comité de bassin et approuvé par l'autorité administrative compétente. Il est tenu à disposition du public et mis à jour périodiquement. Le suivi de la mise en œuvre du SDAGE est assuré par le Comité de bassin qui doit veiller à la compatibilité des grands enjeux et projets d'intérêts de bassin avec les dispositions et les objectifs du SDAGE. Pour cela des tableaux de bord et indicateurs sont élaborés. Ils permettent de suivre l'état d'avancement des procédures, des actes réglementaires, des objectifs de qualité des milieux à atteindre, etc.

Ainsi, pour assurer une gestion durable de la ressource en eau dans le Niger Supérieur, Le Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau au Mali prévoit dans la deuxième composante de son plan opérationnel une action relative à l'élaboration du SDAGE du sous bassin du Niger Supérieur.

Il est prévu, dans ce contexte, de recruter un Bureau d'Etude pour élaborer le SDAGE dans le sous bassin du Niger Supérieur, objet des présents termes de référence.

## **2. OBJECTIFS DE LA MISSION**

### **Objectif global**

L'objectif global de la mission est d'élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du sous-bassin du Niger supérieur avec la modélisation des flux pour optimiser l'allocation des ressources en eau à Bamako et Mopti sur un horizon de quinze (15) ans.

### **Objectifs spécifiques**

Les principaux objectifs spécifiques du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du sous-bassin du Niger supérieur sont :

- Définir les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau au niveau du sous-bassin (qualité, quantité, usages, milieux aquatiques), en cohérence avec le Code de l'eau.
- Fixer les objectifs environnementaux pour le fleuve et ses affluents (bon état écologique et chimique des eaux de surface ; bon état chimique et quantitatif ; non-dégradation ; réduction/suppression des substances prioritaires/dangereuses ; objectifs spécifiques pour les zones protégées).
- Assurer la cohérence avec les autres plans et schémas (documents d'urbanisme, récente stratégie régionale d'irrigation, plans climats, etc.).

### **Résultats attendus de la mission**

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- Les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau au niveau du sous-bassin (qualité, quantité, usages, milieux aquatiques), en cohérence avec le Code de l'eau sont définies.
- Les objectifs environnementaux pour le fleuve et ses affluents (bon état écologique et chimique des eaux de surface ; bon état chimique et quantitatif ; non-dégradation ; réduction/suppression des substances prioritaires/dangereuses ; objectifs spécifiques pour les zones protégées) sont fixés.
- La cohérence avec les autres plans et schémas (documents d'urbanisme, récente stratégie régionale d'irrigation, plans climats, etc.) est assurée.

### **3. ETENDU DES SERVICES, TACHES ET LIVRABLES ATTENDUS**

#### **3.1. Mandat du Consultant**

Le consultant aura à :

- élaborer une note de démarrage incluant la méthodologie, un tableau de bord assorti d'un chronogramme et la définition des actions complémentaires éventuelles pour l'atteinte des objectifs de la mission ;
- tenir une rencontre de cadrage avec les acteurs.

A l'issu de ce cadrage plusieurs activités seront menées par le consultant suivant des phases comportant les étapes ci-dessous :

#### **1. Etat des lieux :**

- faire l'état des lieux des caractéristiques du milieu naturel, de la problématique de l'exploitation des ressources, et des enjeux stratégiques dans le Niger supérieur ;
- Faire le point sur le cadre de gestion des ressources en eau avec un accent sur les données et les outils.

#### **2. Proposition des scénarios de développement et d'aménagement**

- définir les orientations fondamentales de gestion (qualité physico-chimique, continuité écologique, restauration des milieux aquatiques et zones humides, équilibre quantitatif et partage de la ressource, maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles)
- proposer des scénarii de développement économique, social et environnemental durable ;
- proposer des options d'aménagement à partir des enjeux fondamentaux de l'eau et des objectifs majeurs retenus y compris les cartes thématiques) ;
- proposer une stratégie avec plan d'action associé pour améliorer la gestion des ressources en eau en prenant en considération le changement climatique.

#### **3. Modélisation et réalisation**

- faire la modélisation des flux afin d'optimiser l'allocation de la ressource en eau entre les usages ;
- intégrer l'adaptation au changement climatique (sécurisation des usages, résilience des milieux, gestion des étiages et des crues, sobriété et efficacité)
- élaborer le Programme de mesures: actions prioritaires, responsables, calendriers, financement, bénéfices attendus, et indicateurs de suivi pour atteindre les objectifs du SDAGE
- proposer les principales phases de réalisation de mesures et actions retenues, avec l'évaluation des moyens financiers nécessaires et le plan de financement ;
- Décliner les conséquences liées aux SDAGE ;

#### **4. Suivi-évaluation**

- mettre en place un processus de concertation robuste, avec ateliers thématiques et consultations publiques formalisées, conduire et synthétiser la consultation du public, intégrer les avis
- proposer un plan de suivi-évaluation de la mise en œuvre du SDAGE ;
- Proposer un plan de communication du SDAGE ;

- Développer un programme d'investissement prioritaire en infrastructure
- Proposer un tableau de bord contenant les indicateurs synthétiques de pilotage du SDAGE.

Des éléments particuliers mais non exhaustifs des différentes phases sont décrits ci-après :

### **Phase 1 : l'état des lieux**

L'état des lieux consistera en une analyse des caractéristiques du milieu naturel, de la problématique de l'exploitation des ressources, et des enjeux stratégiques dans le Niger supérieur. Le diagnostic fera ressortir l'ensemble des intervenants actuels, leur programmation future, mais aussi l'impact des changements climatiques sur la disponibilité des ressources en eau. Il tiendra compte des actions prévues par le gouvernement du Mali dans cette portion du bassin (une cartographie détaillée et claire sera établie).

### **Phase 2 : proposition des scénarios de développement et d'aménagement**

Sur la base des résultats de l'étape de l'élaboration des états des lieux, il s'agira :

- d'évaluer les besoins des différents usages (hydraulique agricole, urbaine et villageoise, pastorale, besoins environnementaux, mines, énergie, hydroélectricité, industrie, assainissement, artisanal etc.) de l'eau tant en termes de volume d'eau à prélever qu'en termes d'infrastructures à aménager pour atteindre les objectifs fixés par l'Etat et les populations à l'horizon défini par le SDAGE de façon durable ;
- de mettre également en adéquation les ressources en eau mobilisables et les besoins exprimés et/ou estimés, et cela, dans le respect des principes environnementaux. Aussi, il vérifiera que les ressources en eau ne constituent pas une contrainte ou un frein au développement socio-économique durable du territoire du Niger Supérieur.

Il s'agira par ailleurs d'élaborer des scénarios d'aménagement à partir des enjeux fondamentaux de l'eau et des objectifs majeurs retenus y compris les cartes thématiques au regard des besoins en eau du sous bassin. Il s'agira également d'analyser chaque scénario et de proposer des recommandations. Il est à noter que chaque scénario doit contenir au moins, dans les grandes lignes, une analyse prospective des besoins, le développement de stratégies et une estimation des coûts. Pour chaque scénario une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) sera réalisée.

A la fin de ce processus il s'agira de :

- sélectionner un scénario d'aménagement du sous-bassin ;
- élaborer les documents de SDAGE sur la base du scénario retenu.

### **Phase 3 : modélisation et réalisation**

Sur la base des résultats de l'étape de l'élaboration des états des lieux, de scénarios de développement et d'aménagement, il s'agira de :

- développer un modèle d'allocation des ressources en eau permettant d'optimiser le partage équitable entre les différents usages en tenant compte des contraintes

hydrologiques, climatiques, économiques, environnementales, sociales et institutionnelles ;

- proposer les principales phases de réalisation des mesures et actions retenues, avec l'évaluation des moyens financiers nécessaires et le plan de financement ;
- faire une analyse des conséquences liées au SDAGE.
- Pour chaque scénario d'aménagement étudié (au minimum 5), le modèle propose des résultats pour 4 scénarios alternatifs d'évolution du climat :
  - RCP 8.5 : scénario à fortes émissions mondiales. Ce scénario entraîne le réchauffement le plus prononcé.
  - RCP 6.0 : scénario où les réductions d'émissions sont retardées, les émissions devraient atteindre leur pic vers 2080, puis commencer à diminuer.
  - RCP 4.5 : scénario à émissions mondiales modérées. Ce scénario comprend des mesures pour limiter (atténuer) les changements climatiques.
  - RCP 2.6 : scénario à faibles émissions mondiales. Ce scénario requiert de solides mesures d'atténuation et mène au réchauffement le moins prononcé.

#### **Phase 4 : suivi-évaluation**

Le plan de suivi évaluation de la mise en œuvre du SDAGE du sous bassin du Niger supérieur permettra de mesurer, d'apprécier et d'ajuster des actions. Il sera assorti d'un cadre logique comprenant entre autres les risques, les indicateurs de performance, d'effet et d'impact. Il consistera à :

- élaborer un plan de suivi-évaluation de la mise en œuvre du SDAGE ;
- élaborer un tableau de bord contenant les indicateurs synthétiques de pilotage des SDAGE ;
- élaborer un plan de gestion des risques identifiés ;
- élaborer un plan de communication du document du SDAGE.

Le consultant précisera dans son offre de service, l'étendue de l'étude, sa démarche méthodologique, son organisation de travail, son planning et le temps d'intervention de son personnel pour réaliser les différentes phases des travaux mentionnés ci-dessus.

#### **4.1. Démarche méthodologique**

Le Consultant proposera une méthodologie globale d'élaboration du SDAGE qui devra être validée par le Comité d'Evaluation des Offres. Cette méthodologie inclura notamment :

- un planning détaillé de la réalisation de la mission conformément au planning indicatif d'une durée totale de vingt-quatre (24) mois ;
- un diagramme de gestion de projet de type PERT ou autre précisant l'enchaînement des tâches ;
- un plan de mobilisation des experts (profil et qualification) ;
- un planning de mise à disposition des différents livrables.

L'équipe du Consultant travaillera sous l'autorité du Directeur National de l'Hydraulique, en étroite collaboration et concertation avec l'Unité de Gestion du Projet et d'autres structures si nécessaire et en liaison opérationnelle continue avec les personnes ressource désignées.

Les ateliers de restitution des différents rapports sont pris en charge et animés par le Consultant.

Le Consultant établira une note de démarrage, incluant la méthodologie, les conditions de démarrage, la description des activités, l'équipe d'intervention, un tableau de bord assorti d'un chronogramme et la définition des actions et études complémentaires éventuelles pour l'atteinte des objectifs de la mission. Ce tableau de bord insistera sur le chronogramme général de l'étude qui devra comprendre explicitement les étapes du projet devant faire objet de validation, un diagramme de gestion de projet de type PERT ou équivalent permettant d'identifier l'enchaînement des tâches et le bon déroulement de ces dernières. Cette étape de démarrage devra être validée avant le début des travaux.

Des ateliers de validation seront organisés à la charge du consultant avec les différents acteurs après chaque phase à savoir :

- **Etat de lieux** : le rapport de l'état de lieux sera présenté aux acteurs lors d'un atelier où les observations et suggestions d'améliorations seront prise en compte ;
- **Propositions des scénarii** : un rapport des différents scénarii sera présenté aux acteurs pour le choix du scenario a adapté pour la suite ;
- **Modélisation et réalisation** : le modèle développé et le rapport final seront présenté aux acteurs pour analyse et validation.

Le Consultant s'assurera de la disponibilité des experts clés listés ci-après pour participer aux rencontres de cadrage et de validation organisées par la Direction Nationale de l'Hydraulique. A l'issue de ces rencontres, les observations, les suggestions et amendements seront prises en compte pour la finalisation des documents sous 30 jours ouvrés.

Cette étude se fera sur la base de la recherche, de la collecte et de l'analyse des données. De façon particulière, il devra consulter les services techniques déconcentrés et centraux, les collectivités territoriales, la société civile et les Comités Locaux de l'Eau (CLE) de l'espace du SDAGE. Ainsi, il sera effectué :

- l'exploitation documentaire notamment les documents et études de référence ;
- les diagnostics conjoints existants des CLE de l'espace du SDAGE ;
- la collecte de données auprès des structures techniques centrales et régionales ;
- la concertation avec l'ensemble des acteurs ;
- l'exploitation des outils existants (bases de données et Systèmes d'Information Géographiques) ;
- les enquêtes de terrain ciblées ;
- l'analyse et interprétation des données ;
- des déplacements sur le terrain afin de collecter les données nécessaires.

En outre, le Consultant fera toutes propositions utiles pour la bonne réalisation de l'étude.

Le Consultant prendra connaissance de l'ensemble des études disponibles déjà réalisées afin de les capitaliser.

#### **4.1.1. Rôle de l'Unité de Gestion et la Direction Nationale de l'Hydraulique**

La Direction Nationale de l'Hydraulique / l'Unité de Gestion aura pour rôle de :

- Mettre en place une équipe interne à la DNH avec un responsable de l'équipe et nommera la personne ressource organisationnelle désignée en son sein. Cette personne sera le point focal de suivi entre le Consultant, les institutions concernées et les comités de suivi mis en place. L'équipe interne sera chargée de :
  - organiser la rencontre de cadrage ;
  - faciliter le travail du consultant en fournissant les documents nécessaires et en l'accompagnant dans ses tâches au besoin ;
  - organiser avec le consultant les ateliers de validation intermédiaire et finale ;
  - observer et valider les documents produits ;
  - autoriser les paiements du consultant.
  
- Mettre en place un comité de suivi de l'élaboration du SDAGE. Le comité de suivi participe aux différentes validations pour apporter un éclairage basé sur ces amendements antérieurs. Les différents livrables sont tout d'abord soumis à l'appréciation des membres du comité de suivi qui disposera d'un délai maximum de 10 jours pour la transmission des amendements. Ces amendements seront un préalable pour la tenue des validations intermédiaire et finale des différents livrables.

#### **4.1.2. Parties prenantes**

Les acteurs intervenant dans le processus d'élaboration, de la validation et du suivi du SDAGE sont les suivants :

- Les Gouverneurs des régions de la zone du SDAGE ;
- Le Conseiller Technique du ministère de l'Energie et de l'Eau ;
- Le Directeur National de l'Hydraulique
- La Direction Nationale des Transports ;
- Le Directeur National de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et Nuisances ;
- La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- Les Directeurs Régionaux de l'Hydraulique de la zone du SDAGE ;
- Les Comités Locaux de l'Eau du sous bassin du Niger Supérieur ;
- Les Directeurs Régionaux de l'Agriculture de la Zone du SDAGE ;
- Les Directeurs Régionaux du Génie rural de la Zone du SDAGE ;
- Les Directeurs Régionaux des Eaux et Forêts de la Zone du SDAGE ;
- Les Directeurs Régionaux de l'élevage et de la Pêche de la Zone du SDAGE ;
- Les Directeurs Régionaux en charge des Ressources Animales (DRSV et DRPIA) de la Zone du SDAGE ;
- Les Directeurs Régionaux de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et Nuisances de la Zone du SDAGE ;
- L'Agence du Bassin du Fleuve Niger ;
- Les Maires des communes concernées de la Zone du SDAGE ;
- Les Conseils régionaux de la Zone du SDAGE
- La société civile de la Zone du SDAGE,
- Les ONG intervenant dans la zone du SDAGE.

#### 4.2. Durée de la mission

La durée totale pour la mission est de vingt-quatre (24) mois incluant l'émergence du SDAGE jusqu'à la validation. Le démarrage de la mission aura lieu dès la notification par un ordre de services (OS).

#### 4.3. Livrables

Au-delà des rendus physiques, le Consultant devra s'attacher à transférer à la DNH, à l'UG et aux CLE de compétences et savoir-faire acquis lors du processus d'élaboration du SDAGE.

A l'issue de l'étude, le consultant fournira les documents détaillés suivants :

- l'état des lieux y compris les cartes thématiques ;
- les options d'aménagement (parti d'aménagement) et le Plan d'aménagement des ressources en eau ;
- le modèle et le résultat de la modélisation des ressources en eau de l'espace du SDAGE y compris la formation des agents de la DNH sur l'usage et la mise à jour du modèle;
- le mécanisme de suivi-évaluation du SDAGE ;
- la synthèse du document du SDAGE ;
- Les données en format standard (GeoPackage et/ou Shapefiles) des cartes produites exploitables et compatibles avec les logiciels courants ;
- Un atlas de l'espace (cartographie) du SDAGE ;
- Le rendu cartographique qui devra s'adresser à la fois à des professionnels et au grand public.

L'ensemble de ces documents sera livré sous les formats numériques et en papiers en dix (10) exemplaires.

### 5. COMPOSITION ET QUALIFICATION DE L'EQUIPE DE CONSULTANT

Le Consultant doit disposer du personnel clé suivant pour répondre à la prestation demandée :

- **Un Expert en gestion intégrée des ressources en eau et/ou en planification stratégique des ressources en eau, Chef de mission, de niveau BAC+5** au moins (Hydrologue, ingénieur génie civil hydraulicien ou équivalent) ayant au moins quinze (15) ans d'expérience générale dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Il doit également justifier trois (3) expériences dans l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et/ou des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) au Mali ou dans la sous-région.

Le chef de mission sera responsable de la gestion globale et de la coordination des activités du mandat confié au Consultant et travaillera en étroite collaboration avec la Direction Nationale de l'Hydraulique. Il justifiera de Cinq (5) références en matière de GIRE.

**Il est mobilisé en temps plein pendant tout le processus (environ 24 mois)**

- **Un Expert environnementaliste de niveau BAC+5** en Eau et Environnement, avec dix (10) ans d'expérience générale minimum dont 5 ans dans le diagnostic territorial comprenant l'évaluation des risques environnementaux (EIES, Audit, NIES) assorti d'au

moins deux références. Une référence dans le secteur de l'environnement et de l'eau serait un atout.

**Un Expert économiste de niveau BAC+5** au moins avec une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dont cinq (5) dans le domaine d'analyse économique et d'évaluation des services environnementaux ou l'élaboration des documents de prospective justifiées par au moins deux références. Une référence dans le secteur de l'environnement et de l'eau serait un atout.

- **Un Expert Sociologue de niveau BAC+5** au moins avec une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans et justifiera de deux (2) expériences dans l'étude des phénomènes sociaux et comportement des individus et groupes individus dans une société, environnement, un domaine, secteur ou dans une localité donnée. Une référence dans le secteur de l'environnement et de l'eau serait un atout.
- **Un Spécialiste en modélisation hydrologique de niveau BAC+5** avec d'au moins dix (10) ans d'expérience en modélisation hydrologique. Il justifiera Cinq (5) expériences dans la modélisation des ressources en eau. En outre cet expert doit prouver sa maîtrise d'un logiciel de type « Mike Hydro Basin » ou équivalent pour la modélisation de l'allocation des ressources en eau pour les différents usages. Il définira les différents scénarios des impacts des activités socioéconomiques en tenant compte des aspects hydrologiques et environnementaux dans le bassin sur les ressources en eau avec une forte implication de la Direction Nationale de l'Hydraulique.
- **Un Spécialiste en agro sylvo pastorale de niveau BAC+5** avec une expérience d'au moins dix (10) ans en aménagement des aires agro-sylvo- pastorales et la réglementation. Il justifiera deux (2) expériences dans le domaine de la planification, conception et/ou réalisation des aménagements agro-sylvo-pastoraux.
- **Un expert en SIG ayant de bonnes connaissances en gestion de base de données dans les domaines de l'eau et de l'environnement de niveau BAC+3** au moins, cinq (05) ans expérience professionnelle dans la conception et la gestion des bases données avec deux (2) expériences justifiées dans l'élaboration des cartes thématiques.

En plus des experts ci-dessus cités, le Consultant pourra faire appel à d'autres experts d'appui.